

VARIANTE 2 : LE PRÊT DE GRAND JEU

Pour vos évènements particuliers, la Ludothèque propose à la location des grands jeux (jeux en bois ou jeux d'extérieur) visibles sur catalogue.

Le prêt de jeux est **facturé au jeu avec ou sans abonnement pour une durée d'une semaine maximum**. La réservation est fortement conseillée.

PENALITES DE JEU

Il est demandé à chaque usager de s'assurer si le jeu utilisé est complet, propre, en bon état à son retour et de signaler toutes pertes ou détériorations.

- ✿ **En cas de pertes** : l'utilisateur s'engage à remplacer la pièce par une pièce similaire. S'il se trouve dans l'impossibilité de la remplacer, une cagnotte libre est disponible à l'accueil pour permettre l'achat d'une nouvelle pièce.
- ✿ **En cas de détérioration** : en partie ou en totalité : les responsables se réservent le droit d'évaluer le coût en fonction de son état et d'informer l'utilisateur de l'indemnisation à prévoir.

En cas de retard dans le retour des jeux, des pénalités seront également appliquées.

- ✿ **A partir de 9 jours de retard** : 1€ facturé par jeu
- ✿ **A partir de 16 jours de retard** : 2€ facturé par jeu

Aucun nouvel emprunté ne sera possible avant la restitution du ou des jeux dont le période d'emprunt aura été dépassée.



REGLES DU JEU 2020

DE LA LUDOTHEQUE FAMILLES RURALES

NOMBRE DE JOUEURS

Seul, à deux, en famille, entre amis, avec nounou, ...

DURÉE

Pour une heure, une demi-journée, quelques mois, et maximum un an

ÂGE

De 0 à 110 ans

BUT DU JEU

Se rencontrer, échanger, découvrir, s'épanouir, grandir

CONTENU

- ✿ Près de 1000 jeux d'éveil
- ✿ 50 jeux de construction
- ✿ Plus de 1500 jeux de société
- ✿ 20 jeux géants
- ✿ 30 jeux extérieurs
- ✿ 10 déguisements



2 RUE DES BAINS DOUCHES-85500 LES HERBIERS

☎ 02 51 67 06 85 📧 ludotheque@famillesrurales-lesherbiers.org

PREPARATION DU JEU

Pour bénéficier des services de la Ludothèque que ce soit pour le jeu sur place ou le prêt, il est nécessaire de prendre un **abonnement annuel, pour une famille ou un groupe, valable pour l'année civile.**

Pour valider cet abonnement, il vous sera demandé :

- * **vos noms et prénoms**
- * **votre adresse postale**
- * **vos coordonnées téléphoniques et mail**
- * en option : votre carte d'adhésion Familles Rurales pour profiter des tarifs préférentiels

Tout changement devra être signalé par la suite.

Le tarif de base de l'abonnement est fixé annuellement par validation du Conseil d'Administration de l'Association Familles Rurales et s'applique à toute personne utilisatrice.

DEROULEMENT DU JEU SUR PLACE

Les jeux disponibles au sein des locaux (*hormis les jeux de construction*) peuvent être empruntés pour jouer sur place. Un espace dédié avec des jeux d'imitation, des jeux de construction et un pôle premier âge est accessible lors de chaque permanence.



DEROULEMENT DU JEU SUR PLACE (SUITE)

Tout jeu emprunté sur place doit être **rangé et remis à sa place après utilisation.**

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour jouer sur place.

La pause goûter est interdite au sein des locaux.

Les conditions du jeu sur place s'appliquent à **toutes les ouvertures en permanence comme en soirée jeux.**



VARIANTE 1 : LE PRÊT DE JEU

Le prêt de jeux n'est consenti **qu'aux usagers ayant rempli un dossier d'inscription à la Ludothèque.**

Pour les abonnés, un numéro d'adhésion sera remis et devra être communiqué au moment de l'emprunt.

Le prêt de jeux **avec abonnement comprend la location de 3 jeux simultanément pour une durée d'un mois maximum.** Toute location supplémentaire de jeu sera facturée selon les tarifs en vigueur.

Le prêt de jeux **sans abonnement est facturé par jeu loué pour une durée maximum d'un mois.**

A chaque retour, les jeux sont vérifiés, nettoyés, si possible complétés avant d'être remis en service. Il est toutefois demandé aux usagers de vérifier l'état des jeux avant de les emprunter.